

No. d'homologation LPA : S.O.

Fiche signalétique

Codes de produit : 8403450, 8403500,
8403522, 8403621, 8403641,
8403651, 8403951, 8403971

Section I – Identification du produit et de la compagnie

Nom du produit

Déglçant Premium Alaskan

Nom du fabricant

Premier Tech Home & Garden Inc

Adresse

1900 Minnesota Court, Unit 125

Mississauga, ON, L5N 3C9

Numéro de téléphone d'urgence :

1-800-268-2806, option 1

Numéro de téléphone pour renseignements :

1-800-268-2806

Préparé par :

Service technique

Section II – Identification des dangers

Voie(s) de pénétration

:

Inhalation

Possible

Peau

Possible

Ingestion

Possible

Yeux

Possible

Yeux : Peut causer une irritation.

Peau : Une courte exposition unique ne causera probablement pas d'irritation significative de la peau. Une exposition prolongée ou répétée peut causer une irritation de la peau, voire des brûlures. Peut avoir des effets plus sévères si collé à la peau ou si la peau est endommagée (égratignure ou coupure).

Ingestion : Il semble que la toxicité orale d'une seule dose soit faible. De petites quantités ingérées lors des procédures de manipulation normales ne causeront probablement pas de blessures; l'ingestion de quantités plus significatives peut causer des blessures. L'ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale ou l'ulcération.

Inhalation : L'inhalation de poudre peut mener à une irritation des voies respiratoires supérieures.

Section III – Composition, renseignements et ingrédients

Ingrédients	# CAS	% Poids approx.
Chlorure de sodium	007647-14-5	70-80
Chlorure de calcium	010043-52-4	10-15
Urée	57-13-6	2.5-5
Grosses particules	S.O.	5-10

Section IV – Mesures en cas d'urgence et premiers soins

Inhalation : L'inhalation répétée ou prolongée de poudre peut mener à une irritation des voies respiratoires. Permettre à la personne affectée de se reposer dans un endroit bien ventilé. Surveiller l'obstruction des voies respiratoires. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène si possible. Obtenir une assistance médicale si la personne ne se sent pas bien.

Contact avec les yeux : Peut causer une irritation des yeux en raison de son action mécanique. Rincer les yeux avec de l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en gardant les paupières ouvertes. Obtenir une assistance médicale si l'irritation persiste.

Ingestion : Si ingéré, laver la bouche avec de l'eau, à condition que la personne affectée soit consciente. Ne pas provoquer le vomissement à moins que cela n'ait été prescrit par un médecin. Contacter un médecin.

Contact avec la peau : Laver avec du savon et de l'eau. Obtenir une assistance médicale si la condition persiste.

Section V – Mesures en cas d'incendie

Point d'éclair (méthode utilisée) : ininflammable	Limites d'inflammabilité : S.O.	LIE : S.O.	LSE : S.O.
Matériel d'extinction : produit chimique sec, mousse chimique, dioxyde de carbone.	Risque d'incendie ou d'explosion inhabituel : S.O.		

Procédures spéciales : Garder les gens éloignés. Isoler l'endroit où il y a un feu et refuser tout accès non nécessaire. Porter un appareil de protection respiratoire autonome et une combinaison de lutte contre l'incendie complète (incluant casque, manteau, pantalons, bottes et gants).

Section VI – Mesures en cas de rejet accidentel

Protection des personnes : Isoler l'endroit. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Bien laver les parties du corps exposées après manipulation. Utiliser les équipements de sécurité appropriés.

Protection de l'environnement :

Petits déversements : Les pertes survenant lors de l'utilisation normale de ce produit ne devraient pas être nocives pour l'environnement.

Gros déversements : Éviter de contaminer l'eau potable, l'eau naturelle, l'eau du sol ou autres plans d'eau. Les pertes survenant lors de l'utilisation normale de ce produit ne devraient pas être nocives pour l'environnement.

Nettoyage : Contenir le déversement si possible. Ramasser à l'aide d'un balai ou d'un aspirateur et s'en débarrasser adéquatement. Rincer l'endroit avec de l'eau. Empêcher les gros déversements de rejoindre les égouts et les cours d'eau.

Section VII – Manipulation et entreposage

Manipulation : Le choix d'équipements spécifiques tels que gants, bottes, tablier ou autres dépendra de chaque opération. Si les mains sont coupées ou égratignées, utiliser des gants étanches à ce produit pour de courtes expositions. Utiliser des gants avec isolation pour protection thermique, lorsque requis.

Entreposage : Entreposer dans un endroit frais et sec.

Section VIII – Contrôle d'exposition et protection individuelle

Protection respiratoire (spécifier le type) : non requise

Ventilation : non requise

Gants de protection : Gants résistant aux produits chimiques

Protection des yeux : non requise

Vêtements et équipement de protection : Utiliser des gants avec isolation pour protection thermique, lorsque requis.

Section IX – Propriétés physiques et chimiques

État physique :	Solide	pH (solution 10 %)	7
Point d'ébullition	S.O.	Gravité spécifique (H₂O = 1)	S.O.

Pression de vapeur (mm Hg)	S.O.	Point de fusion	S.O.
Densité de vapeur (AIR = 1)	S.O.	Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	S.O.
Solubilité dans l'eau	Partiellement soluble		
Apparence et odeur	Bleuâtre, odeur alcaline		

Section X – Stabilité et réactivité

Stabilité : Stable, hygroscopique

Conditions à éviter : température >350C

Incompatibilité (*matières à éviter*) : Réagit avec l'acide sulfurique et le zinc

Décomposition ou sous-produits dangereux : ne se produira pas

Polymérisation dangereuse : ne se produira pas

Section XI – Renseignements toxicologiques

Toxicité aiguë : Peau : La DL50 pour l'absorption par la peau chez les lapins est de >5000 mg/kg pour NaCl et CaCl₂.

Ingestion (100 %) : DL50 chlorure de sodium : 3000 mg/kg, rat, chlorure de calcium oral : DL50 = 900-2100 mg/kg, rat

Mutagénicité : Les études de mutagénicité in vitro sont négatives.

Section XII – Renseignements écologiques

Effets écotoxiques : Principalement ou complètement sur la base de données pour les principaux ingrédients, le produit est pratiquement non toxique pour les organismes aquatiques en ce qui concerne la toxicité aiguë (CL50 plus élevée que 100 mg/L chez les espèces les plus sensibles).

Section XIII – Renseignements sur l'élimination

Élimination : Toutes les méthodes d'élimination doivent être conformes aux lois et règlements fédéraux, d'état/provinciaux et locaux. Les règlements peuvent différer d'un endroit à l'autre.

Classification déchets dangereux : S.O.

Section XIV – Renseignements sur le transport

TMD (Canada – Road and Rail)..... pas réglementé

IMDG (International - Marine)..... pas réglementé.

IATA (International Air)..... pas réglementé

Section XV – Renseignements réglementaires

SIMDUT : La classification SIMDUT (Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail) pour ce produit est : D2B – irritant pour les yeux et la peau.

Section XVI – Autres renseignements

Date d'émission originale : 17 Janvier 2018

Date de révision :

Renseignements supplémentaires : Les renseignements ci-dessus sont exacts et fiables au meilleur de notre connaissance, en date du présent document. Toutefois, ces renseignements ne doivent pas être interprétés comme représentant une garantie quant à leur exactitude, fiabilité ou exhaustivité. Aucune garantie de quelque nature que ce soit n'est donnée ou sous-entendue et PREMIER TECH HOME & GARDEN ne sera responsable d'aucun dommage, perte, blessure ou dommage indirect pouvant découler de l'utilisation ou de la confiance accordée à l'un ou l'autre des renseignements contenus dans le présent document. Les utilisateurs doivent faire leurs propres recherches quant à la pertinence des renseignements pour utilisation spécifique. Pour de plus amples détails : www.premiertechhomeandgarden.com.